

RAPPORT DE SUIVI
PROJET DE RÉFECTION
DES INFRASTRUCTURES GAZIÈRES DE LA RUE PEEL

1 Le projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Peel a été approuvé le 8 avril 2020,
2 par la décision D-2020-040 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les
4 données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 En date du 30 septembre 2020, la majorité des travaux des lots A et B du projet sont exécutés.
6 Seuls des travaux mineurs de protection cathodique et d'un branchement d'immeuble restent à
7 compléter. Le calendrier initial des travaux a subi quelques modifications en début de projet en
8 raison des perturbations sur la construction associées à la COVID-19. Les travaux municipaux
9 qui devaient débuter en avril 2020 ont été retardés de près d'un mois, repoussant ainsi les
10 interventions sur le réseau d'Énergir prévues en mai 2020 à juin 2020. De plus, les travaux qui
11 étaient initialement prévus de mai 2020 à novembre 2021 ont été devancés en grande majorité
12 dans l'année 2020 en raison du phasage révisé de la Ville de Montréal (la Ville).

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

13 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
14 les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts qui sont requis
15 pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

1 Au 30 septembre 2020, la projection des coûts finaux est en ligne par rapport à la projection
2 initiale de 4,5 M\$. Bien que l'écart global du projet soit plutôt faible, certains écarts sont toutefois
3 marqués à travers les différentes catégories de dépenses présentées au tableau.

4 Au niveau des matériaux, malgré un retour d'inventaire à venir de -6 k\$, l'écart à la hausse de
5 0,14 M\$ est attribuable aux matériaux imposés suite à l'ingénierie détaillée du projet ainsi qu'à
6 certains frais d'accélération dans la livraison de matériaux qui ont dû être engagés pour le
7 respect de l'échéancier du projet.

8 L'écart à la baisse de 0,39 M\$ lié à la main-d'œuvre interne est expliqué principalement par
9 l'optimisation possible des ressources pour l'inspection du projet due à la modification du phasage
10 du projet de la Ville devant d'une année la fin des travaux gaziers.

11 L'écart à la hausse de 0,47 M\$ pour les services externes s'explique par les travaux associés au
12 poste de détente souterrain qui ont généré des travaux civils plus importants que prévu, par la
13 complexité de l'étalement requis pour ces installations et par la méthode de travail utilisée,

14

1 ainsi que par la réalisation des travaux par un entrepreneur spécialisé, ce qui n'avait pas été
 2 prévu initialement. La surprofondeur des nouvelles conduites exigée par la Ville en cours de
 3 chantier a également contribué à ce dépassement des coûts, en raison des surexacavations
 4 supplémentaires pour effectuer ces travaux gaziers.

5 L'écart de 0,17 M\$ pour la main-d'œuvre entrepreneur est attribuable au changement de phasage
 6 du projet. Afin de respecter l'échéancier modifié par la Ville, il a été requis d'augmenter le nombre
 7 d'équipes en chantier et de bonifier les horaires de travail pour accélérer les travaux.

8 Enfin, la portion de relocalisation de réseau de 180 m prévue en raison d'un conflit avec les
 9 travaux projetés de la Ville a subi quelques modifications, réduisant ainsi le nombre
 10 d'interventions à faire sur ce tronçon. Ces modifications ont donc réduit le coût des travaux de
 11 cette portion du projet qui avait fait l'objet d'une entente de partage de coûts entre les deux
 12 parties, ce qui explique la réduction de la contribution projetée par la Ville.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

13 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
 14 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	5 603	5 645

15 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de réfection des**
 16 **infrastructures gazières de la rue Peel.**